

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2018-2019

FORMATION DU CONTRAT ET OPPOSABILITE DES CGV : Les présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent à toute vente ou contrat à compter du 10 octobre 2018. Elles se substituent à nos précédents CGV. Toute commande ou achat implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV. Elles prévalent sur toutes autres conditions stipulées à l'acheteur.

CONFIDENTIALITE DES DONNEES : Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à NICOL JEAN SEBASTIEN/ NICOL ANNE du responsable de traitement et du CLIL. Pour la finalité suivante : Activités liées à la pratique de l'équitation et de loisirs. Les destinataires de ces données sont l'EARL espace équestre de Mazerolles, la FFE. La durée de conservation des données est de 3 ans après la fin du dernier contrat. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification (sur votre espace personnel notamment), de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et déposer du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à NICOL JEAN SEBASTIEN/NICOL ANNE. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Les mesures de traitement des données personnelles mises en œuvre dans notre établissement respectant la réglementation européenne.

DROIT A L'IMAGE : Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelle ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion du club sur son site internet, flyers ou autre supports. Toute personne s'opposant à la captation et/ou l'utilisation de son image doit expressément en informer le club par mail avec AR.

LES FORFAITS ANNUELS : Contrat annuel d'enseignement : Vous vous engagez pour l'année scolaire à suivre les cours dans une reprise à date et heure fixe. Tout forfait commencé est donc dû en entier. Le calendrier, horaire de cours et moniteur attribué peuvent être modifiés et ne sont pas des éléments contractuels. Les vacances ne sont pas comprises dans le forfait annuel. Le calendrier est calqué sur le calendrier scolaire.

Attention, les reprises sont assurées les samedis précédant chaque période de vacances scolaires ainsi que les jours fériés sauf le 1^{er} mai.

CERTIFICAT MEDICAL : Pour toute inscription à l'année, nous vous demandons de bien vouloir fournir par le biais de l'imprimé que vous trouverez sur votre page cavalier sur le site ffe.com, après la validation de votre licence, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation en compétition. MÊME SI VOUS NE PENSEZ PAS FAIRE DE COMPETITION CETTE ANNEE. Pour les mineurs, les parents ou représentants légaux doivent obligatoirement compléter l'autorisation parentale.

CARTE COURS DE PASSAGE : Pour toute inscription à une carte 1h cours de passage, vous attestez par votre inscription de votre aptitude à la pratique de l'équitation, certifiez que le niveau renseigné est bien le vôtre ou celui de votre enfant et que le cours auquel vous vous êtes inscrits correspond à ce niveau. L'enseignant se réserve le droit de changer le créneau horaire, si toutefois il jugait une incompatibilité entre votre niveau et celui du cours dans lequel vous vous êtes inscrits. En cas de doute, vous pouvez contacter le club au 02.40.77.44.95.

PENSION ET MISE A DISPOSITION PARTIELLE : CONTRAT ANNUELS D'ENSEIGNEMENT (IDEM FORFAIT) Ces prestations font l'objet de dispositions particulières disponibles sur le site et affichées au club. Votre demande de prise en pension /demi-pension vaut acceptation de ces dispositions disponibles sur le site et au club.

ABSENCES-RECUPERATION : Vous avez la possibilité de récupérer jusqu'à 8 cours par an (par forfait) sans aucun justificatif à produire.

Seule condition : Avoir annulé le cours au moins la veille avant le début de cours.

Un bon de récupération vous est alors crédité.

Absence de plus de 1 mois pour raison médicales : votre forfait sera modifié en fonction de l'interruption à réception du certificat médical notifiant l'arrêt de sport. Aucun remboursement n'est possible sur les cours antérieurs à ce mail ou courrier.

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant leur heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie – soit par exemple, ½ heure avant la reprise et un quart d'heure après la reprise-. En dehors des heures de reprises vendues les mineurs, sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

RUPTURE DU CONTRAT D'ENSEIGNEMENT : Les forfaits et pensions sur cheval de club ne peuvent être interrompus que pour les raisons suivantes : certificat médicale, raison familiales (divorce, décès), déménagement, perte d'emploi. (Justificatif à produire dans tous les cas). Cette rupture de contrat prend effet à réception du mail ou courrier recommandé, fin de mois. Elle vous fait perdre la qualité d'adhérent ainsi que les récupérations non effectuées. Aucun remboursement des sommes versées ou prélèvements des cours n'est possible.

ASSURANCE -LICENCE : L'espace équestre des plaines de Mazerolles vous recommande d'adhérer à la Fédération Française d'équitation.

Cette licence vous permet d'être assuré pour vous-même et en Responsabilité civile, dans les conditions de garanties affichées au club. Différents niveaux de garanties vous seront proposés lors de l'inscription. Votre demande éventuelle de garanties complémentaires payantes doit être faite directement auprès du cabinet Generali Pezant en vous connectant sur votre page cavalier FFE depuis le site www.ffe.com.

Toutes nos licences sont prises en dématérialisées. Il appartient au cavalier de vérifier sur le site de la fédération la validité de sa licence-assurance grâce à l'accès à sa page cavalier- (si besoin nous demander les codes d'accès)

Rappel : Les cavaliers qui refusent la Licence Fédérale ne sont pas assurés au club. En cas d'accident, le club ne peut donc pas faire de déclaration. Nous ne contrôlons pas la validité d'autre système d'assurance.

LES STAGES : Les stages sont payables à l'inscription en ligne de préférence, au bureau si besoin ATTENTION PRIORITE INSCRIPTION WEB. Aucun remboursement de ce solde n'est possible à partir de cette date d'encaissement (sauf avis médical préalable et global ou cas de force majeure)

HYGIENE- SECURITE-RESPONSABILITE : Le centre équestre décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel, tant dans l'enceinte de l'espace équestre des plaines de Mazerolles que sur la voie publique

GARDERIE : La surveillance des enfants est liée à leurs activités équestres, c'est-à-dire 30 minutes avant et 15 minutes après les cours. En dehors de ce cadre, les enfants mineurs sont sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents.

Pendant les vacances les enfants non-inscrits aux activités proposées au club ne peuvent être présents dans la structure.

SOIN AUX CHEVAUX, PRATIQUE AUTOUR DU CHEVAL : Un pansage soigné des montures est exigé.

LOCAUX : En cas de dégradation des locaux, la remise en état sera facture 50€ de l'heure au(x) responsable(s) des souillures. (Cout d'intervention de notre entreprise de nettoyage « dans tous les coins »

MATERIEL : Le matériel de sellerie qui vous est confié doit être rendu propre et en bon état. Toute dégradation hors usure normale vous sera facturée. Il en sera de même en cas de perte ou de vol notamment en concours.

FACTURATION ET REGLEMENT : Toutes nos prestations font l'objet de factures établies à l'inscription. Ces factures sont payées au comptant ou en crédit sur la base d'un échéancier inscrit sur la facture. Les tarifs sont indiqués dans un document annexe et sont affichés au club.

Conformément aux dispositions de l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement prévu figurant sur la facture.

Paiement à réception de facture. A défaut de paiement, les pénalités égales à 1.5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la facture seront appliquées à compter du 1er jour de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire.

Gestion et frais bancaires de l'impayé ou du refus bancaires de 20€ minimum. Aucun remboursement ne peut être exigé pour aucune activité (fête, concours, randonnées, stage...) sauf en cas de force majeure. Les reprises ne peuvent pas être à moins de 3 cavaliers ;

VENTE EN LIGNE + E-SHOP : Tous les vêtements achetés sur la boutique de Mazerolles ne sont ni repris ni échangés.

Les activités de loisirs prévues à une date déterminée sont exclues du champ d'application du droit de rétractation défini à l'article L221-28 du code de la consommation.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE : Pour tous différents relatifs à l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV il est fait attribution de compétences aux tribunaux du siège social du vendeur statuant en droit français.